

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 155-2017
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.393

Déposée le: 13.06.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Messerli (Nidau, PEV) (porte-parole)

Cosignataires: 10

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1379/2017 du 13 décembre 2017 13 décembre 2017
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption et classement**



Augmenter le taux d'élucidation des vols de vélos!

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner si la Police cantonale pourrait, à titre expérimental, placer à des endroits stratégiques des « vélos appâts » équipés d'émetteurs GPS, afin d'augmenter le taux d'élucidation des vols de vélos et dans le même temps agir préventivement contre ce type de vol.

Développement :

Lorsque le temps s'y prête, les habitants du canton de Berne enfourchent volontiers leur vélo. Mais lorsque le vélo est volé, l'enthousiasme laisse la place à la frustration. Or les vols sont loin d'être un phénomène marginal. En 2016, en Suisse, 35 869 vélos (dont 5725 dans le canton de Berne) ont été déclarés comme volés. Le chiffre réel devrait toutefois être bien plus élevé. Outre l'énervement et les démarches administratives (déclarer le vol à la police et à l'assurance, acheter un nouveau vélo), ces vols engendrent aussi des sommes de sinistre élevées pour les assurances.

Il est aujourd'hui clair qu'outre le phénomène des vols d'usage, des bandes se sont également « spécialisées » dans le vol de vélos et opèrent dans le canton de Berne. Elles volent surtout des vélos de course, des V.T.T. et des vélos électriques onéreux, et ce pas seulement dans des sites publics mais aussi dans des caves et garages privés. Pour les voleurs, le risque de se faire prendre est faible : en Suisse, en 2016, seuls 1,7 pour cent (1,8 pour cent dans le canton de Berne) de tous les vols de vélos ont été élucidés !

On a pu lire dans les médias qu'aux Pays-Bas, le taux d'élucidation a nettement augmenté ces dernières années car la « Foundation for Tackling Vehicle Crime » a équipé des vélos d'émetteurs GPS et les a placés sur des sites où de nombreux vélos sont volés (p. ex. des gares, des écoles, des centres commerciaux). L'année dernière, 1470 vélos de ce type ont été volés, ce qui a conduit à presque 1000 arrestations de voleurs. Outre les arrestations, le projet a également un effet préventif : là où les vélos équipés d'émetteurs GPS ont été placés, le nombre de vols a rapidement diminué. Un projet similaire a aussi été lancé par la police l'été dernier à Lausanne.

Réponse du Conseil-exécutif

Dans le canton de Berne, le vol de vélos fait partie des infractions les plus fréquentes, en particulier dans les villes. Le Conseil-exécutif tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'infractions mineures, mais de délits, voire souvent de crimes, vu les sommes concernées.

La Police cantonale bernoise (POCA) mène déjà des campagnes de prévention contre les vols de vélos. Elle sensibilise régulièrement la population au problème en tenant des stands et en distribuant des tracts et de la documentation. Ces démarches ont démontré leur utilité, puisque le nombre de vols relevés a chuté de 6921 (2010) à 5777 (2016).

En 2011 déjà, la POCA a mené un examen préliminaire en vue de l'utilisation de «vélos appâts». La même année, dans l'évaluation découlant du diagnostic de sécurité, elle est arrivée à la conclusion que le recours à des appâts pouvait se révéler tout à fait judicieux. Le projet de la nouvelle loi sur la police, laquelle doit entrer en vigueur début 2019, ouvre cette possibilité du point de vue juridique. Toutefois, l'examen mené en 2011 a montré que la surveillance constante des appâts et l'intervention ciblée des forces de police nécessiteraient d'importantes ressources en personnel. Celles-ci ne seraient dès lors plus disponibles pour poursuivre d'autres infractions, éventuellement plus graves. Force est donc de constater que le coût dépasse l'utilité.

Par ses campagnes de sensibilisation menées à intervalles réguliers, la POCA attire l'attention des détenteurs de vélos sur le phénomène, en particulier aux points névralgiques, et prévient ainsi les vols. Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif recommande d'adopter et de classer le postulat.

Destinataire

- Grand Conseil